**Bureau d'information et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COMMUNIQUÉ DE LA COMMISSION THÉMATIQUE DE LA MODERNISATION DU PARLEMENT (COMOPAR) DU GRAND CONSEIL

## La COMOPAR unanime pour la poursuite des études pour la reconstruction d'un nouveau Parlement

**Réunie vendredi 13 mars 2009, la Commission thématique de la modernisation du Parlement (COMOPAR) a approuvé à l'unanimité le projet de décret du Conseil d'Etat accordant un crédit d'étude de 2'330'000 francs destiné à poursuivre le projet d'un nouveau parlement sur le site Perregaux à Lausanne.**

Afin de poursuivre l'étude du projet de reconstruction du nouveau Parlement, le Conseil d'Etat a adopté, en février 2009, un projet de décret prévoyant un deuxième crédit d'étude de 2'330'000 francs, après le vote d'un premier crédit en décembre 2007. Ce deuxième crédit doit notamment permettre d'organiser les procédures d'appel d'offres et de financer les études du projet lauréat, qui sera désigné par le jury en juin prochain.

Chargée d'examiner ce projet de décret, la COMOPAR a siégé avec le conseiller d'Etat François Marthaler, chef du Département des infrastructures (DINF), accompagné des représentants du Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL), en charge du projet. A l'issue de ses travaux, la commission a salué la volonté du Conseil d'Etat de maintenir un rythme soutenu dans le l'évolution du projet, malgré le ralentissement de la procédure dû au recours d'un architecte vaudois durant l'année 2008.

Cette séance a aussi permis à la COMOPAR de rappeler son attachement à la reconstruction du Parlement vaudois sur le site où, au début du 19e siècle, l'architecte Perregaux avait construit l'édifice qui a abrité les travaux du Législatif jusqu'en 2001 ; les membres de la COMOPAR sont aussi unanimes pour considérer qu'après l'incendie survenu en 2002, pendant les travaux de rénovation, c'est à cet endroit que doit être prévue l'implantation d'une nouvelle salle du Parlement.

A l'unanimité de ses 15 membres, la COMOPAR a recommandé au Grand Conseil d'entrer en matière et d'accepter les articles du décret proposé.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 16 mars 2009

M. Michel Renaud, Président de la Commission thématique de la modernisation du Parlement du Grand Conseil vaudois, 024 495 12 21 et 079 684 29 11